



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 27 juillet 2023

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Le préfet place la majorité du département en alerte renforcée.

La dégradation des débits des cours d'eau se poursuit dans le département, sous l'effet d'un temps relativement sec et chaud. Les quelques épisodes orageux ne suffisent pas à améliorer la situation.

Le préfet a donc décidé de prendre un nouvel arrêté sécheresse qui place :

- en alerte renforcée les secteurs « Arconce et Sornin », « Bourbince », « Arroux - Morvan », « Saône aval » et « Seille et Guyotte » ;
- en alerte le secteur « Grosne » ;
- en vigilance le reste du département.

En alerte et alerte renforcée, les usages de l'eau sont contraints : remplissage des piscines privées interdit sauf remise à niveau ou 1^{re} mise en eau sous conditions, lavage des voitures interdit en dehors des stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux, de matériel haute pression ou d'un portique programmé sur « ÉCO » sur ouverture partielle, arrosage des espaces verts interdit, irrigation agricole soumise à restrictions d'horaires, prélèvements pour les activités industrielles réduits...

Les particuliers peuvent s'informer des restrictions en vigueur dans leur commune en consultant la plateforme en ligne VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Le préfet rappelle que l'économie d'eau doit être un souci quotidien pour l'ensemble des usagers du département. Chacun doit mettre en œuvre tout au long de l'année des mesures d'économie, par exemple limiter les arrosages des pelouses, le lavage des véhicules, privilégier les douches aux bains, remplir sa piscine avant l'été ou renoncer à la remplir, réparer les fuites d'eau même minimales... Les activités économiques doivent quant à elles s'adapter afin de réduire leurs prélèvements, pour anticiper l'intensification des sécheresses que le changement climatique génère.

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Tèl : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

   @prefet71